

## Planter et conduire un verger multi-espèces pour circuits courts

Par Gilles Libourel, Ingénieur au Groupe de Recherche en AB, arboriculteur, et  
Réfèrent technique régional en arboriculture biologique



**Mardi 19 &  
mercredi 20  
décembre 2017  
à Avignon**

**Objectif :** Faire les bons choix pour mettre en place sur sa ferme un verger multi-espèces bas intrants : espèces, variétés, porte-greffes, type de plantation, aménagements... Savoir produire en bas intrants. Maîtriser les pratiques de la conduite du jeune verger en AB

**Public :** Agriculteurs (notamment maraîchers) souhaitant diversifier leur offre en circuit court par la production de fruits ; porteurs de projets d'installation en arboriculture diversifiée et arboriculteurs souhaitant diversifier leur production.

### Programme

#### Première journée

9h00 -11h00	Caractériser sa parcelle en vue de la plantation : analyses de sol, historique, topographie...
11h00 – 12h30	Concevoir la plantation d'un verger biologique diversifié dans sa globalité : biodiversité fonctionnelle, choix des espèces, des variétés, des porte-greffes, distances de plantation, qualité des plants...
12h30 – 13h30	Pause déjeuner sur place : prévoir votre pique-nique (commerces à proximité). Bio de PACA fournira eau, thé et café.
13h30 – 17h00	Concevoir la plantation d'un verger biologique dans sa globalité : suite de la matinée

#### Seconde journée

9h00 - 12h30	Planter et entretenir un jeune verger biologique diversifié : préparation (travail du sol, engrais verts, fertilisation...), réalisation.
12h30 – 13h30	Pause déjeuner sur place : prévoir votre pique-nique (commerces à proximité). Bio de PACA fournira eau, thé et café.
13h30 – 15h00	Planter et entretenir un jeune verger biologique diversifié (suite) : Entretien du jeune verger (désherbage, irrigation, gestion des maladies et des ravageurs)
15h00 - 17h00	Préciser son projet individuel de verger diversifié et identifier les questions qui restent en suspend. Echanges avec le groupe et l'intervenant.

## Informations pratiques

**LIEU :** Maison de la Bio, 255 chemin de la Castelette - Avignon

**DATE – DUREE :** 2 journées, les mardi et mercredi 19 et 20 décembre 2017

**HORAIRES :** 9h00 – 17h00

**REPAS :** Prévoir votre pique-nique. Bio de PACA fournira les boissons chaudes (thé & café).

**TARIFS :** ● **Gratuit** pour les agriculteurs éligibles aux fonds VIVEA et les candidats à l'installation (fourniture obligatoire d'une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ou un CEPPP)  
● **175 €/jour** pour les agriculteurs non éligibles aux fonds VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle OPCALIM, FAFSEA,...)

**INSCRIPTION :** votre inscription ne sera effective qu'à réception de votre **bulletin d'inscription avec versement d'un chèque de 50 € d'arrhes**. Votre chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence de votre part, sans nous avoir prévenu, au plus tard 10 jours avant la date de la formation.

**SERVICE DE REMPLACEMENT :** vous pouvez vous faire remplacer lors de la formation elle-même ou dans les 3 mois qui suivent la formation. Contacter votre antenne départementale pour le Service de Remplacement sur : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr).

**UNE ATTESTATION DE FORMATION** vous sera délivrée à la fin des deux journées

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Anne-Laure DOSSIN au 04.90.84.43.64 / 06.01.74.63.30  
par mail à : [annelaure.dossin@bio-provence.org](mailto:annelaure.dossin@bio-provence.org)



## Bulletin d'inscription

### *Le comportement des ruminants et la relation homme-animal*

Coupon-réponse à retourner, accompagné de votre règlement **avant le 4 décembre 2017**  
par courrier à : Bio de PACA – 255 chemin de la Castelette – BP 21284 – 84911 Avignon Cedex 09

**NOM Prénom :** ..... **Exploitation :** .....

**Adresse :** .....

**Email :** .....

**Téléphone :** ..... **Date de naissance :** .....

**Statut :**

- Je suis éligible VIVEA (agriculteur à jour de ses cotisations MSA ou candidat à l'installation pouvant fournir une attestation ORIGINALE) : je joins un chèque de 50 € d'arrhes
- Je suis non éligible : je joins un chèque de 350 € correspondant au règlement des deux journées
- Je suis salarié : je joins un chèque de 350 € (prise en charge possible par OPCALIM ou FAFSEA)

**Règlement :** Merci d'adresser votre chèque d'arrhes (50 € pour les contributeurs VIVEA) ou de règlement (350€ pour les personnes non éligibles à VIVEA) à l'ordre de **Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

→ Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription en retour

Cette formation bénéficie du soutien financier du VIVEA

